

DEPARTEMENT DU
VAL D'OISE

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRONDISSEMENT
DE SARCELLES

COMMUNE DE MONTMORENCY

N° 9

EXTRAIT DU REGISTRE
DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET :
Convention de régularisation
relative à l'implantation de
bornes d'apport volontaire entre
le Syndicat Emeraude, Val
d'Oise Habitat et la commune

Séance ordinaire du 8 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 8 février à 20 heures

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTMORENCY, légalement convoqué le 2 février 2024, s'est réuni à la Salle des Fêtes, 3, avenue Foch, sous la présidence de M. THORY, Maire.

Le nombre des Conseillers
Municipaux en exercice est de 35

Présents :

Mme SOUMAT, M. BRIANCHON, Mme NOACHOVITCH M. SAURAY,
M. DAUX, M. DALOYAU, Mme DAUBELCOUR, M. GUIRAUDET, Mme
QUIRET, M. GALLIMIDI, Mme BERRA, Mme CHARBONNIER, M.
CUSMANO, Mme ANGELO, M. ARNOULT, Mme HAGEGE-RADUTA,
M. TAYBI, M. AVEAUX, M. WISS, Mme BODILSEN, Mme BOEHM, M.
ESKENAZI, Mme CHENET, M. BOUTRON, Mme BONNET-CHAMBON, M.
ZUILI, M. DUCHÈNE.

Absents excusés :

M. GELLER.....Procuration à Mme DAUBELCOUR
Mme DUHALDEProcuration à Mme BERRA
Mme GROSJEAN.....Procuration à M. ARNOULT
Mme DARROUXProcuration à M. le Maire
Mme PHILIPPON

Absents

M. RAUMEL
Mme PEGARD-BAECHEL

Secrétaire de séance :

M.BRIANCHON

Transmise en S/Préfecture de Sarcelles
le :

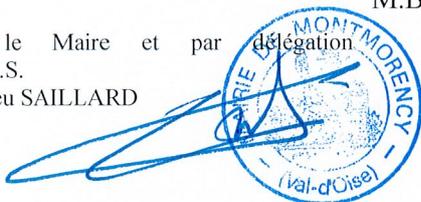
13 FEV. 2024

Publiée le :

13 FEV. 2024

Certifiée exécutoire par le Maire,
Montmorency le : 13 FEV. 2024

Pour le Maire et par délégation
Le D.G.S.
Matthieu SAILLARD



« Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de Ville, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :
- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »

COMMUNE DE MONTMORENCY
Direction des Services Techniques
Service Cadre de Vie
AT/CB

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 FEVRIER 2024

DELIBERATION N°9

OBJET : CONVENTION DE RÉGULARISATION RELATIVE À L'IMPLANTATION DE BORNES D'APPORT VOLONTAIRE ENTRE LE SYNDICAT ÉMERAUDE, VAL D'OISE HABITAT ET LA COMMUNE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°3 du Conseil Municipal du 18 octobre 1999 fixant les statuts du Syndicat Émeraude ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°9 en date du 28 février 2000 décidant d'adopter la convention technique, administrative et financière relative à la collecte des déchets ménagers, assimilés et encombrants sur le territoire de Montmorency passée avec le Syndicat Émeraude ;

CONSIDERANT que la mise en place de bornes enterrées et aériennes sur le territoire de la commune s'inscrit dans une démarche environnementale d'optimisation du service de collecte des déchets et de maîtrise des coûts ;

CONSIDERANT que leur implantation s'effectue en concertation et partenariat avec le Syndicat Émeraude ;

CONSIDERANT que la mise en place de ces équipements entraîne des travaux d'aménagement et implique un partage des tâches, une gestion dans le temps et une prise en charge financière qu'il convient de régler par une convention, traitant à la fois les aspects techniques, juridiques et financiers ;

CONSIDERANT le projet de convention,

Vu l'avis favorable de la commission du Cadre de Vie, de l'Urbanisme, des Infrastructures, des Transports, et de l'Environnement du 25 janvier 2024,

Vu la note de présentation et sur rapport de M. Daux,

Après en avoir délibéré,

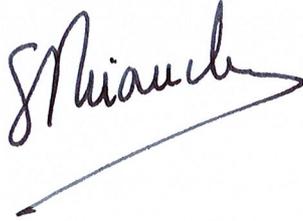
Le Conseil Municipal à l'unanimité,

APPROUVE la convention particulière de régularisation relative à l'implantation de bornes d'apport volontaire sur le domaine public entre la commune le Syndicat Émeraude et Val d'Oise Habitat

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Serge BRIANCHON
Secrétaire de séance



Maxime THORY
Maire de Montmorency

